



Progetto cofinanziato dall'Unione Europea



MINISTERO
DELL'INTERNO

FONDO ASILO, MIGRAZIONE ED INTEGRAZIONE 2014-2020

LOGEMENT AUJOURD'HUI, LOGEMENT DEMAIN: Conseils pour louer un logement

VADEMECUM



CITTADINI SI DIVENTA

Il contributo degli immigrati alla progettazione delle politiche locali
PROG-2042 CUP: H69F18000460007 - Annualità: 2018/2021

LOGEMENT AUJOURD'HUI, LOGEMENT DEMAIN:

Conseils pour louer un logement
VADEMECUM

A cura di

FONDACA - Fondazione per la Cittadinanza Attiva
e TAVOLA DELLA PACE E DELLA COOPERAZIONE

Dicembre 2020

**LOGEMENT AUJOURD'HUI,
LOGEMENT DEMAIN:**

Conseils pour louer un logement

VADEMECUM

PRÉSENTATION DU VADE-MECUM

Pietro Pertici - *Coordinateur juridique Représentant de la Tavola della Pace e della Cooperazione Onlus*

L'un des résultats - "nouveau" - obtenu avec ce projet est le "Vademecum", que les citoyens immigrés peuvent utiliser lorsqu'ils décident de demander une maison à louer.

Il s'agit d'un outil important que chaque personne ou famille demandant ou conduisant une maison louée devrait avoir à sa disposition, car il fournit de précieux "conseils" pour la phase de recherche, pour la phase précédant la signature du contrat, pour la vérification du texte du contrat et pour les effets pratiques et juridiques de la signature.

Le vade-mecum contient des suggestions et des avertissements sur la manière de se comporter dans la gestion de la maison et sur les interventions dues pour l'entretien "ordinaire".

Enfin, il fournit une liste détaillée des différents types d'intervention, en distinguant les cas qui relèvent de la responsabilité du locataire de ceux du propriétaire.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un document très utile pour toute personne ou famille, qu'elle soit immigrée ou autochtone, car, surtout pendant la phase de recherche, la position de la personne qui demande la location de la maison est généralement plus faible que celle du propriétaire. Cependant, pour plusieurs raisons bien connues, la position du candidat immigrant reste encore plus faible que celle du candidat autochtone.

Mais, au-delà de l'utilité pratique, il est très important de le noter:

- 1) la réalisation du Vademecum est le résultat du processus participatif qui a caractérisé le projet ;
- 2) son utilité ira bien au-delà de la conclusion du projet lui-même.

Sonia Luca - *Assessora Municipalité de Pontedera*

Délégations : politiques du logement, logement public et logement social, personnel, systèmes d'information et développement de l'agenda numérique, habitabilité des zones à forte densité de logement.

En tant qu'administration, nous voulons partir du principe que la maison est un bien primaire pour tout le monde. La situation du logement, en particulier dans les zones urbaines, représente une composante décisive de la santé et du bien-être socio-économique de la population.

Pour ces raisons, le thème "maison" tend à s'éloigner de plus en plus des thèmes typiques de la vie - ceux liés à la dimension individuelle - pour se placer dans une dimension essentiellement publique, où la qualité de nos maisons et de l'environnement qui les entoure a également de grandes répercussions en termes de communauté, en influençant de façon permanente les conditions de vie communes à un groupe particulier de personnes. Le "Vademecum" représente donc un instrument d'information fondamental qui, nous l'espérons, pourra guider les choix et les habitudes personnelles pour les adapter aux besoins d'interaction avec le contexte social de référence.

Les indications pratiques contenues dans le Vademecum sont le résultat d'une analyse sociale et politique menée avec les personnes qui traitent quotidiennement des questions liées à la vie, ainsi qu'avec les acteurs directs qui ont participé aux différentes possibilités de comparaison.

Le respect du contexte de vie d'autrui et le droit d'exprimer librement son individualité dans la dimension privée du foyer passe également par les bonnes pratiques que ce Vademecum entend proposer, ainsi que par l'observation de règles valables pour tous puisqu'elles visent à assurer une cohabitation pacifique et sereine.

Linda Vanni - *Adjointe au maire de Montopoli dans la vallée de l'Arno*

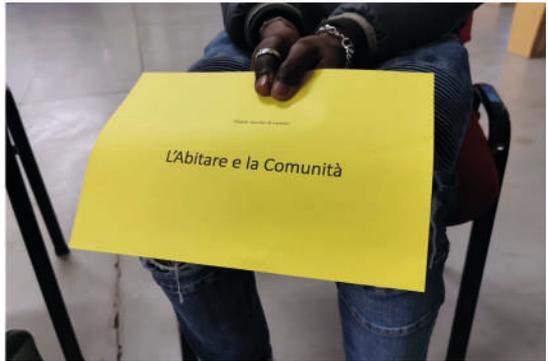
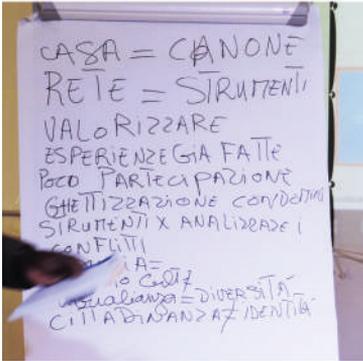
Avec des pouvoirs délégués : politiques sociales et de santé ; politiques de la jeunesse ; relations avec la société de la santé ; politiques du logement, égalité des chances et légalité.

Le domicile est un droit essentiel de la personne, mais c'est malheureusement un droit de plus en plus difficile à faire respecter. La privation de logement continue de toucher un large segment de la population, affectant les citoyens à faibles revenus, les jeunes, les chômeurs, les familles à revenus moyens souffrant d'un appauvrissement progressif (par exemple le cas Covid-19) et les citoyens étrangers.

La recherche d'une maison n'est jamais une tâche facile, surtout pour les ressortissants étrangers. Nous avons lu, écouté de nombreuses histoires de propriétaires qui refusent les locataires étrangers ou qui louent des maisons délabrées. Souvent, le refus dépend d'une méfiance à l'égard de leur solvabilité ou de préjugés et souvent les particuliers demandent des exigences différentes et plus onéreuses que celles imposées aux citoyens italiens.

La privation de logement revêt donc également une importance particulière en termes plus généraux, car elle concerne les politiques d'intégration, le travail et les relations sociales.

En plus du travail que nous faisons en tant qu'organismes publics, grâce au projet "Cittadini si diventa" (les citoyens deviennent des citoyens), nous avons décidé d'impliquer ceux qui travaillent dans le monde de la vie et nous avons fait face aux obstacles que rencontrent les citoyens étrangers. De cette première confrontation est né le vademecum qui sera un outil utile et pratique, mais il n'est qu'un point de départ de conseils pour accompagner les personnes et les familles moins autonomes vers la réalisation de leur projet de logement.



CITTADINI SI DIVENTA

Le parcours du projet

1

Le projet “Cittadini si diventa” s’est inspiré des principes de participation et de citoyenneté active, en réunissant un certain nombre de sujets - associations de migrants, autres associations, institutions locales - dans le but d’identifier certaines questions de politique locale sur lesquelles essayer d’expérimenter des actions d’amélioration.

A travers l’instrument de la cabine de direction, les partenaires du projet ont mené une action continue de réflexion, de comparaison et de planification des interventions. Ce mode de fonctionnement a également été appliqué pendant la période de l’urgence sanitaire, avec des réunions périodiques tenues à distance.

L’enquête sur les besoins les plus ressentis de la population immigrée a été réalisée par le biais d’environ 300 entretiens avec questionnaire, menés par des associations d’immigrés sur le territoire de la Valdera et du Bas Valdarno et les résultats ont été discutés dans le cadre d’une initiative publique.

2

Les résultats de l’enquête cognitive ont été discutés dans les tables de co-conception, qui se sont réunies deux fois dans chaque territoire, réunissant les partenaires du projet et les institutions locales. C’est ici que le thème de l’accès à la maison a été choisi, avec toutes les questions connexes, comme celle sur laquelle faire l’expérimentation.

Lors des tables de coprojection, la participation a été étendue à diverses parties prenantes ayant des compétences spécifiques sur le thème choisi.

3

La dernière phase du projet était l'expérimentation. Trois d'entre eux ont été identifiés :

- 1) la création d'un parcours pour former des animateurs au "bien vivre". Personnes identifiées par les associations de migrants qui mettront leurs compétences à disposition pour soutenir et conseiller les personnes en situation difficile et agir comme médiateurs en cas de conflit;
- 2) le Vademecum que vous allez lire;
- 3) la rédaction d'un protocole d'accord avec tous les sujets, associations et institutions qui ont participé au projet. Le protocole d'accord servira non seulement à consolider, par la comparaison et la participation, un réseau qui a été mis en place avec ce projet, mais aussi à faire en sorte que l'action entreprise prenne un caractère de continuité dans le temps et ait des effets positifs sur le territoire et les personnes.

Edité par

Casa Insieme - Agence pour le logement social

accrédité auprès du D.D. Regione Toscana n. 13314

www.casa-insieme.it

**Vous avez décidé
de louer
une maison?
Je vous suggère...**



PENDANT LA CHASSE À LA MAISON...

La location d'une maison est un choix important qui nécessite calme et lucidité. Ce petit guide veut vous aider dans votre recherche, votre choix et votre séjour.



Il peut arriver que l'inexpérience ou la précipitation vous fasse choisir une maison qui s'avère ne pas convenir à vos besoins ou que des problèmes surgissent que vous aviez initialement sous-estimés.

N'OUBLIEZ PAS: le fait d'apposer votre signature sur un contrat de location implique des responsabilités très précises, car en signant, vous acceptez toutes les conditions écrites dans le contrat.

Tout d'abord, cela signifie que vous vous engagez à payer une **redevance** chaque mois au cours de la journée fixée dans le contrat. Avant de commencer les recherches, il est donc important de comprendre quel est le coût maximum que vous pouvez payer pour la redevance en tenant compte de toutes les autres dépenses (nourriture, électricité, factures de gaz et d'eau, téléphone / internet, entretien, frais de copropriété le cas échéant).

N'OUBLIEZ PAS: le coût d'une maison louée ne doit pas dépasser 30 % du revenu familial, ce qui doit être démontré au propriétaire au moyen de fiches de paie d'un emploi permanent et/ou avec la garantie d'un membre de la famille/ami.



Vous pouvez décider de chercher la maison par vous-même, en lisant des **annonces privées**, ou de vous appuyer sur une **agence immobilière**. Dans ce cas, rappelez-vous que la médiation de l'agence a un coût généralement égal à un mois de loyer avec l'ajout de la TVA, mais vous assure une assistance qui commence avec la recherche de la maison et se termine avec la conclusion du contrat.



Ne payez rien à l'avance.

Au cas où vous voudriez "arrêter" une maison qui vous plaît, vous devrez signer une proposition et remettre une **caution** (une somme qui est souvent égale à un mois de loyer) comme engagement de votre part à prendre la maison en location.

Si le propriétaire accepte la proposition mais que vous changez d'avis par la suite, la caution n'est pas restituée.



Le Contrat de Location

CONTRATTO DI LOCAZIONE AD USO ABITATIVO

Locatore _____

Conduttore _____

Scadenza il _____

Rinnovo il _____

Osservazioni _____



AVANT DE SIGNER LE CONTRAT...

La **lecture du contrat** est cruciale. En signant le contrat, vous déclarez que vous êtes d'accord avec tout ce qui est écrit dans le document. Il est préférable de faire signer le projet de contrat à l'avance et de le lire attentivement, en prenant le temps de consulter ses amis et connaissances qui pourront vous expliquer ce que vous ne comprenez pas.



Vous devez savoir qu'il existe différents **types de contrats** et qu'ils varient en fonction de vos besoins. Vous pouvez choisir entre les deux :

- contrat ordinaire avec redevance gratuite, 4 ans + 4 ans de renouvellement automatique;
- contrat transitoire, d'une durée comprise entre un et 18 mois;
- contrat de bail ou loyer calmé, 3 ans + 2 ans de renouvellement automatique;
- contrat transitoire pour les étudiants, d'une durée comprise entre 6 et 36 mois;
- contrat à usage touristique, d'une durée maximale de 3 mois.

Un **dépôt de garantie** - égal à deux mois de loyer, au maximum trois mois de loyer - est exigé dans le contrat de location et est requis par la loi pour protéger le propriétaire.

N’OUBLIEZ PAS: le dépôt de garantie peut être utilisé pour couvrir tout dommage que vous avez pu causer à l’appartement. La possibilité que la totalité de la caution vous soit restituée à la fin du contrat est une incitation à faire attention à l’entretien pendant votre séjour dans la maison.

Si elles sont prévues, les **dépenses de copropriété** (conciergerie, nettoyage des escaliers, taxe sur les déchets, ascenseur) doivent également être indiquées sur le contrat en tant que “frais accessoires”.

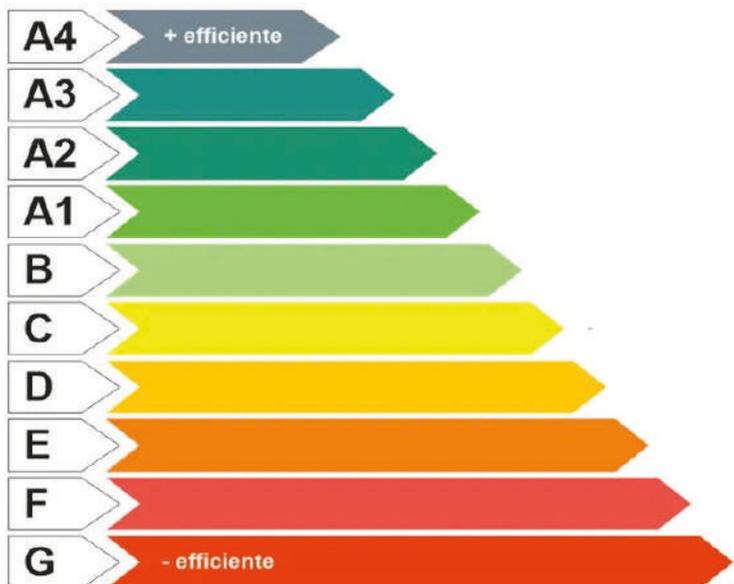
N’OUBLIEZ PAS: ne vous mettez jamais d’accord avec le propriétaire ou l’agence uniquement en paroles ou sur la base de photos ou de vidéos.

Une autre chose importante avant de signer est de **visiter la maison** pour savoir exactement où elle se trouve, l’état de l’appartement et de l’immeuble. Entrer dans la maison permet de comprendre l’état des murs, les éventuelles infiltrations d’eau et les problèmes d’humidité qui en découlent, la taille réelle des pièces, la présence ou l’absence de meubles.

Si vous le pouvez, laissez-vous accompagner par une personne de confiance qui a une certaine expérience dans le domaine de l’immobilier et qui sait vous donner les meilleurs conseils.

Il est bon de vérifier :

- que les radiateurs, les différents robinets et l'eau chaude fonctionnent;
- que les appareils éventuellement présents, tels que les machines à laver, les réfrigérateurs et les lave-vaisselle, sont en état de fonctionnement;
- qu'il existe un livret de chaudière pour s'assurer que la chaudière a été entretenue, c'est-à-dire qu'elle est conforme aux normes et en état de marche;
- qu'il y a une couverture internet;
- que les installations sont conformes (les certificats de conformité de l'installation électrique et du gaz doivent être joints au contrat, ainsi que le certificat de performance énergétique - APE, qui révèle la classe énergétique du bâtiment).



LORS DE LA SIGNATURE DU CONTRAT...

Le **contrat** doit contenir toutes les informations nécessaires, doit être établi par écrit, dûment signé par le propriétaire et le locataire et enregistré auprès du fisc.



Les experts vous recommandent de signer toutes les pages du contrat (un exemplaire pour vous, un pour le propriétaire) afin qu'il ne soit pas possible d'en modifier le contenu.

N'OUBLIEZ PAS: tout accord verbal n'a aucune valeur et ne peut jamais être prouvé ultérieurement. Seul ce qui est écrit dans le contrat a une valeur juridique.

Il est très important pour la protection de tous qu'avec le contrat soit rédigé et signé par le propriétaire et le locataire un **rapport de livraison** indiquant l'état de la propriété et où se trouvent les problèmes tels que moisissures, fuites d'eau, bosses, ainsi que tout autre type de problème apparu lors de la visite de la maison.

Il est également conseillé d'accompagner le rapport de livraison d'une liste et de photos des meubles présents dans l'appartement. Le rapport doit être joint au contrat.

N'OUBLIEZ PAS: lorsque vous signez le contrat, acceptez la propriété telle quelle et vous en serez responsable.

APRÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT...

Dès que vous signez, recevez une **copie** pour vous rappeler immédiatement le montant du loyer et les conditions de paiement ainsi que toutes les informations utiles pour un bon séjour dans la maison. Chaque fois que vous payez le loyer, vous devez obtenir un **reçu** régulier.

Faites les **tours** maintenant et nommez les services publics. Après avoir emménagé dans votre nouveau domicile, n'oubliez pas de vous adresser au bureau d'état civil de la commune pour présenter la **déclaration de résidence** (si vous venez d'une autre commune) **ou le changement d'adresse** (si vous restez dans la même commune) de votre ménage. Si vous allez vivre avec des personnes qui ne font pas partie de votre famille, n'oubliez pas de le préciser immédiatement au bureau d'état civil pour éviter d'être considéré comme une seule unité familiale.

Si votre appartement fait partie d'une propriété qui compte plus de 10 appartements, demandez une copie du **règlement de la copropriété**.

N'OUBLIEZ PAS: vous ne pouvez pas annuler un contrat avant son expiration. La loi n'autorise la résiliation qu'en présence de raisons sérieuses que vous devez préciser dans une lettre de préavis à envoyer au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins six mois avant la date à laquelle vous avez l'intention de quitter le logement.

À la Maison



QUAND VOUS ÊTES À LA MAISON...

A la maison, vous pouvez faire beaucoup de choses pour améliorer votre bien-être, par exemple toute une série d'actions pour la **bonne gestion de votre foyer**...



1. Ouvrez les fenêtres en grand au moins une fois par jour en les assortissant pour éviter le développement de moisissures et d'odeurs.
2. La hotte aspirante doit toujours être allumée lorsque la cuisinière est utilisée pour éviter les problèmes d'humidité, de moisissures et d'odeurs désagréables.
3. Mettre des rideaux ou des meubles devant les radiateurs ou utiliser les radiateurs comme sèche-linge disperse la chaleur et est une source de déchets.
4. L'entretien de la chaudière et la vérification des gaz de combustion sont obligatoires en vertu de la loi et ceux qui ne sont pas en règle s'exposent à des sanctions. La fréquence dépend du type de chaudière et de son âge et ne peut être effectuée que par des techniciens spécialisés.
5. Le tuyau de gaz de la cuisine doit être remplacé périodiquement après la date d'expiration imprimée sur le tuyau.
6. Ne jetez pas le coton, les couches, les bâtonnets de nettoyage des oreilles dans les toilettes car ils peuvent boucher les canalisations.

7. Jeter les restes de nourriture dans l'évier peut boucher le drain et aggraver le fonctionnement des puits de dégraissage en exigeant des vidanges fréquentes ; l'utilisation d'un filtre à grilles dans le drain de l'évier de cuisine permet de le garder propre.
8. Respectez la collecte sélective et le tri des déchets (organiques, verre, plastique, aluminium, papier, piles usagées, huile de friture, médicaments périmés et cartouches d'imprimante) comme indiqué par la société de gestion des déchets de votre municipalité.
9. Les détergents à base d'eau de javel dilués dans de l'eau chaude dégagent des vapeurs toxiques.
10. L'utilisation d'appareils électriques dans des environnements humides ou avec des mains et des pieds mouillés est très dangereuse.
11. Les fibres synthétiques sont très inflammables et doivent être tenues à l'écart des flammes.
12. Pour l'époussetage, il vaut mieux utiliser un chiffon humide que des détergents agressifs.
13. Gardez les médicaments, les détergents et les insecticides hors de portée des enfants.
14. Il est très dangereux de faire jouer les enfants dans la cuisine lorsqu'ils préparent des aliments.
15. En présence de personnes âgées, l'obstruction du passage par des tapis peut provoquer des chutes dangereuses.
16. Les enfants ne peuvent jouer sur les balcons qu'en présence d'adultes.
17. Dans les appartements à deux étages, il est conseillé d'installer un petit portail sur le palier pour empêcher les jeunes enfants de tomber dans les escaliers.

ET DE LIMITER LA CONSOMMATION EN ÉLIMINANT LES DÉCHETS...



L'EAU:

- 8 litres d'eau s'écoulent d'un robinet ouvert à un rythme moyen de 8 litres par minute, alors n'oubliez pas de ne pas laisser l'eau couler inutilement;
- Plus vous consommez d'eau, plus le coût par mètre cube est élevé;
- L'eau du robinet est potable, elle coûte moins cher que l'eau en bouteille et ne produit pas de pollution ; il suffit de la faire couler un peu, de remplir une bouteille ou un pichet et de la mettre au réfrigérateur pour la boire sans sentir le chlore;
- Les réducteurs de débit qui s'appliquent aux robinets réduisent la consommation de 60 %.



L'ÉLECTRICITÉ:

- les appareils électriques en mode veille continuent à consommer de l'énergie ; utilisez une prise multiple avec un interrupteur pour pouvoir les éteindre complètement lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- éteignez la lumière lorsque vous quittez une pièce ;
- règle le chauffe-eau à une température de 45° ;
- Lorsque la charge est terminée, retirez le chargeur de la prise.



LE GAZ :

- Dans la maison, la température moyenne recommandée varie de 18 à 20 degrés Celsius, tous les 2 degrés au-dessus de 20° augmentent la consommation de 12% ; le réglage du thermostat à 24° entraîne une augmentation de la facture d'environ 25%;
- En hiver, lorsque le soleil se couche et que la température baisse, il est préférable de fermer les volets ou les stores pour réduire les pertes de chaleur ; en été, il est préférable de les garder fermés pendant les heures centrales de la journée.

Les travaux d'entretien



ET POUR CONCLURE...

Tous les travaux d'entretien, ordinaires (qui sont à la charge du locataire) ou extraordinaires (qui sont à la charge du propriétaire), sont des raisons classiques de conflit entre **propriétaire** et **locataire**.

La liste suivante peut être utile pour comprendre si un certain entretien est à la charge du propriétaire ou du locataire.

Tableau des frais annexes convenu entre la Confedilizia et la Sunia-Sicet-Uniat (enregistré à l'Agenzia Entrate, Ufficio territoriale Roma 2 le 30 avril 2014, n° 8455/3).

| ASCENSEUR | |
|--|--------------|
| Entretien courant et petites réparations | Locataire |
| Installation et maintenance extraordinaire des systèmes | Propriétaire |
| Adaptation aux nouvelles dispositions juridiques | Propriétaire |
| Consommation d'électricité par la force motrice et l'éclairage | Locataire |
| Inspections et tests | Locataire |

| AUTOCLAVE | |
|---|--------------|
| Installation et remplacement complet du système ou des composants primaires (pompe, réservoir, élément rotatif, enroulement électrique, etc.) | Propriétaire |
| Entretien de routine | Locataire |
| Taxes et droits de plantation | Propriétaire |
| Force motrice | Locataire |
| Recharger la pression du réservoir | Locataire |
| Inspections, tests et relevés de compteurs | Locataire |

ÉCLAIRAGE, VIDÉOPHONE ET AUTRES INSTALLATIONS SPÉCIALES

| | |
|---|--------------|
| Installation et remplacement du système d'éclairage commun | Propriétaire |
| Entretien de routine du système d'éclairage commun | Locataire |
| Installation et remplacement des systèmes de sonnerie et d'alarme | Propriétaire |
| Entretien de routine des systèmes de sonnerie et d'alarme | Locataire |
| Installation et remplacement des parlophones et des portiers vidéo | Propriétaire |
| Entretien courant des interphones et des vidéophones | Locataire |
| Installation et remplacement de systèmes spéciaux d'alarme, de sécurité et autres | Propriétaire |
| Entretien courant des systèmes spéciaux d'alarme, de sécurité et autres | Locataire |

CHAUFFAGE, CLIMATISATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE, ADOUCISSEMENT

| | |
|--|--------------|
| Installation et remplacement des systèmes | Propriétaire |
| Adaptation des installations aux lois et règlements | Propriétaire |
| Entretien courant des installations, y compris le revêtement réfractaire | Locataire |
| Nettoyage annuel des installations et des filtres et mise en jachère saisonnière | Locataire |
| Lecture des compteurs | Locataire |
| Achat de carburant, consommation de force motrice, consommation d'électricité et d'eau | Locataire |

SYSTÈME DE TÉLÉVISION

| | |
|---|--------------|
| Installation, remplacement ou modernisation du système de télévision centralisé | Propriétaire |
| Maintenance de routine du système de télévision centralisé | Locataire |

PARTIES COMMUNES

| | |
|---|--------------|
| Remplacement des gouttières, siphons et colonnes de drainage | Propriétaire |
| Entretien courant des gouttières, siphons et colonnes de drainage | Locataire |
| Entretien extraordinaire des toits et des pavés solaires | Propriétaire |
| Entretien courant des toits et des panneaux solaires | Locataire |
| Entretien extraordinaire du réseau d'égouts | Propriétaire |
| Entretien courant du réseau d'égouts, y compris le débouchage des conduites et des trous d'homme | Locataire |
| Remplacement des marbres, des rampes, des balustrades | Propriétaire |
| Entretien courant des murs, des rampes, des escaliers et des salles communes | Locataire |
| Consommation d'eau et d'électricité pour les parties | Locataire |
| Installation et remplacement des serrures | Propriétaire |
| Entretien des espaces verts, y compris la réparation des outils utilisés | Locataire |
| Installation d'équipements tels que boîtes postales, panneaux de signalisation, bacs, armoires à compteurs, paillasons, tapis, rails et autres matériels d'ameublement | Propriétaire |
| Entretien courant des équipements tels que les boîtes aux lettres, les panneaux de signalisation, les poubelles, les armoires à compteurs, les paillasons, les tapis, les rails et autres matériels d'ameublement | Locataire |

PIÈCES À L'INTÉRIEUR DE L'APPARTEMENT LOUÉ

| | |
|---|--------------|
| Remplacement complet des revêtements de sol et de mur | Propriétaire |
| Entretien courant des sols et des murs | Locataire |
| Entretien courant des fenêtres et des volets, du chauffage et des installations sanitaires | Locataire |
| Fabrication de clés et de serrures | Locataire |
| Peinture des murs | Locataire |
| Remplacement des vitres | Locataire |
| Entretien courant des équipements et des lignes électriques, du câble et du système d'interphone et de vidéophone | Locataire |
| Peinture sur bois et sur métal | Locataire |
| Entretien extraordinaire du système de chauffage | Propriétaire |

NETTOYAGE

| | |
|---|--------------|
| Matériel de nettoyage | Locataire |
| Achat et remplacement de matériel de nettoyage | Propriétaire |
| Entretien courant des équipements de nettoyage | Locataire |
| Dératisation et désinfestation des locaux de collecte des ordures | Locataire |
| Désinfestation des poubelles et des conteneurs | Locataire |
| Taxe sur les déchets ou taxe de remplacement | Locataire |
| Achat de poubelles, de perchoirs et de conteneurs | Propriétaire |
| Sacs de pré-collecte des déchets | Locataire |
| Déblaiement de la neige, y compris les matériaux utilisés | Locataire |

CITTADINI SI DIVENTA

Présentation des parties prenantes

Tavola della Pace e della Cooperazione Onlus

C'est un partenaire local du projet. C'est une association d'organismes publics et d'organisations de la société civile qui promeuvent la culture des droits de l'homme, de la solidarité et de la paix.

Association Teranga

Fondée en 2015, basée à Montopoli dans le Val d'Arno, dans le but de soutenir les voies d'inclusion des citoyens étrangers résidant sur le territoire, non seulement sénégalais mais de toutes nationalités et confessions religieuses.

Association LA PACE Onlus

Elle propose des activités culturelles, artistiques, récréatives et de socialisation, également dans une perspective de pluralisme culturel et religieux, comme un moment d'intégration mutuelle entre différentes cultures.

Association Sénégal Solidarité

Elle poursuit l'amélioration des conditions de vie des immigrés vivant dans la Valdera, au-delà de leur origine et l'amélioration du rapport entre la communauté italienne et celle des immigrés.

Association 2G sénégalaise deuxième génération

Objectif : réaliser une idée d'inclusion et de citoyenneté active pour les nouveaux Italiens. À cette fin, elle soutient les jeunes dans leurs études et favorise les liens avec les établissements de formation et de recherche.

Association des femmes sénégalaises

Objet : contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes sénégalaises. Elle mène des activités culturelles et sociales pour les femmes.

Association Casa Insieme

Association de promotion sociale inscrite sur la liste régionale des agences de logement social. Elle soutient, dans l'exercice du droit au logement, ceux qui ne trouvent pas de réponse sur le marché du logement.

Association Arturo

Collaborateur du projet. Association de promotion sociale basée à Santa Croce sull'Arno qui traite de l'immigration, de l'interculture, des droits de citoyenneté. Elle encourage les pratiques de citoyenneté active.

Porta Aperta

Projet d'Archi Valdera pour la médiation et l'assistance sociale de la communauté du quartier de la gare de Pontedera. La porte, ouverte tous les jours, se trouve à l'intérieur de la zone de la gare du tunnel Coop.

SUNIA

(Union nationale unitaire des locataires et des concessionnaires)

C'est la principale organisation des locataires privés et des concessionnaires de bâtiments publics. Son objectif est la reconnaissance du droit au logement pour chaque citoyen.

UPPI (Union of Small Property Owners)

Protège et représente les propriétaires en tant qu'utilisateurs et consommateurs de biens et de services connexes afin d'améliorer leur utilisation et leur plaisir

TAVOLA DELLA PACE E DELLA COOPERAZIONE est une association d'organismes publics (Communes), d'organisations à but non lucratif (dans les domaines de la culture, des syndicats, des sports, des migrations, du bénévolat, de l'environnement, de la solidarité, des loisirs) et du Tiers Secteur, qui composent le réseau de la société civile de la Valdera (partie nord de la province de Pisa).



TAVOLA DELLA PACE E DELLA COOPERAZIONE

Via Brigate Partigiane, 4 - 56025 Pontedera

Tel 0587 299505/6 - tavolapace_pevera@hotmail.com

www.cooperareperlapace.it



FONDACA - Fondazione per la cittadinanza attiva

Via Varese, 46 - 00185 Roma

Tel. 06 3600 6173 - home@fondaca.org

www.fondaca.org

